



Préfecture de La Réunion

Pôle régional Santé publique
Et cohésion sociale
Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

ARRETE N° 52 /D.R.A.S.S./B.E.C.

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU DIPLÔME D'ETAT
D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
SESSION 2006**

---0---

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 451-1 ;
- VU la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- VU le décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- VU l'arrêté du 26 mars 2002 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2003 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury réuni pour la délivrance du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale par la validation des acquis de l'expérience est composé ainsi qu'il suit :

Président :

- La Directrice régionale des affaires sanitaires et sociales ou son représentant

Membres :

- **Formateurs issus de centres de formation agréés pour le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale :**

Titulaires

- Monsieur Sully BELVISEE
- Madame Charlotte CHOPINET
- Madame Nadine MONTTOYA
- Madame Claire JONDEAU
- Madame Cécile LOUISO

Suppléant

Monsieur Daniel ENGUERRAND

- **Représentants du secteur professionnel :**

Titulaires

- Madame Sandra PAYET
- Madame Marie Louise PRUD'HOMME
- Madame GRONDIN Fabienne
- Madame Dévi NABENEZA
- Madame Nadine MARIE
- Madame Catherine MULOT

▪ Suppléants :

Monsieur CLAIN Jérôme

Madame PRUD'HOMME Marie Louise

Correction de l'épreuve écrite :

Madame Cécile LOUISO

Madame Sylvie RIOU

Madame Fabienne GRONDIN (suppléante)

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et les membres du jury, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2006
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice régionale des
affaires sanitaires et sociales

Flore THEROND-RIVANI